



AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) les Basques que :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la MRC les Basques qui s'est tenue le 23 janvier 2019, le « Règlement no 263 portant sur le traitement des élus de la MRC les Basques a été adopté. Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

***DONNÉ À TROIS-PISTOLES
CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF***

*Claude Dahl
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Basques*